

ce travail préparatoire vise à éliminer l'accessoire pour ne présenter que l'essentiel. Il va sans dire que de multiples démarches auprès des ministères en découlent nécessairement.

Le personnel vient également en aide d'une autre façon au Conseil du Trésor. Il vérifie si les propositions des ministères ont été ou non approuvées par le gouvernement; si le programme des dépenses est basé sur la ligne de conduite officielle du gouvernement ou non. Le problème, c'est que ces dépenses ne doivent être prévues que pour des projets ou des fonctions adoptés par le gouvernement. Si certaines dépenses visent des projets non encore approuvés par le gouvernement, le personnel du Conseil du Trésor attirera l'attention du Conseil sur ce fait. Nous ne jugeons pas le cas; nous attirons sur lui l'attention du Conseil.

Le sénateur EULER: En somme, vous essayez de vous conformer à la ligne de conduite du gouvernement?

M. DEUTSCH: Exactement. En tant que fonctionnaires civils, nous ne sommes pas obligés d'agir ainsi; aussi le faisons-nous pour aider tout bonnement le Conseil dans sa tâche.

Le sénateur CAMPBELL: Un nouveau projet de travaux publics, proposé par le ministre, se classerait dans cette catégorie?

M. DEUTSCH: Oui. Dans ce cas, cependant, tous les nouveaux projets de travaux publics seront d'abord soumis au Conseil; les nouveaux immeubles, par exemple... quoique dans ce cas, la construction des édifices se continue souvent d'une année financière à l'autre. Je veux dire par là que les édifices ne se construisent pas en une seule année et qu'il faut voter de nouveaux crédits. Mais, dans ce cas, il s'agit d'un projet déjà adopté et pour lequel nous n'avons qu'à demander de nouveaux crédits. Il est évident qu'on n'arrête pas des travaux de construction en plein milieu et qu'un édifice commencé doit être terminé. Mais toute nouvelle construction sera spécialement portée à l'attention du Conseil. Tout à l'heure, cependant, je pensais à des projets plutôt qu'à des constructions. Si un ministère a soudain l'idée d'entreprendre un nouveau projet et si ce projet est inclus dans les propositions, nous le soulignons à l'attention du Conseil. Notre but, ce faisant, est de condenser les renseignements de sorte que le Conseil s'attaque immédiatement au plus important. Tout ce qui est nouveau et donc qui ne porte pas l'approbation du gouvernement ou du Parlement est porté à l'attention du Conseil. Il en est de même de tout changement important survenu dans l'échelle des activités d'un ministère.

Le sénateur EULER: Vous voulez parler de l'envergure de ses projets?

M. DEUTSCH: Oui, de l'échelle ou de l'ordre de grandeur.

Le sénateur EULER: Sans doute parlez-vous de projets de construction?

M. DEUTSCH: Non, de toute sorte de projets. Voici un exemple: ce n'est qu'un exemple et considérez-le seulement comme tel. Supposons qu'un ministère propose tout à coup de doubler le crédit alloué à des recherches géologiques; d'ordinaire, on allouait de 3 à 4 millions par année à ces recherches, avec de petites augmentations de temps à autre. Et tout à coup, le même crédit réclame 10 millions de dollars. Voilà ce que j'appelle un changement dans l'échelle des activités d'un ministère. Ce sont ces variations brusques qui sont portées à l'attention du Conseil. Imaginons que la division de la géologie double ses dépenses: ce serait là une variation importante dont le Conseil devrait être mis au courant.

Le PRÉSIDENT: Imaginons que le ministère des Travaux publics décide de proposer l'érection d'un nouveau bureau de poste, mettons à Toronto, pour laquelle il réclame un crédit de 15 millions. Le Conseil étudiera-t-il cette proposition?